

Certificat d'engagement et de connaissance – Chien

Nom prénom de l'adoptant : _____

La loi du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes, met en place un certificat d'engagement et de connaissance obligatoire pour tout nouvel acquéreur d'animal de compagnie. Ce certificat permet aux adoptants de prendre connaissance des besoins essentiels de l'animal et des implications d'une telle adoption.

Vous venez d'adopter un chien pour la première fois. À ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance des informations suivantes :

1. Les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chien

Pour respecter les **besoins physiologiques** du chien, vous devez veiller à ce que :

- Le chien soit nourri et abreuvé à sa faim et qu'il ne souffre pas de malnutrition : le chien doit avoir accès à l'eau en permanence ; il doit bénéficier d'une nourriture en quantité appropriée, une à deux fois par jour, correspondant à ses besoins en fonction de sa race et de son âge.
- Le chien soit exempt de douleur, de lésion et de maladie : le chien ne doit pas subir de mauvais traitements (il est interdit d'exercer des violences volontaires sur l'animal mais également de lui imposer des attaches ou colliers qui sont susceptibles de le blesser) et ne doit pas être laissé sans soin en cas de blessure ou de suspicion de maladie.
- Le chien ne ressent ni peur ni détresse : ses conditions de détention ne doivent pas induire chez lui des souffrances psychiques (vous ne devez pas inspirer la peur ou être source de détresse ; si le chien est exposé à une source de stress, il doit pouvoir se réfugier dans un endroit où il se sent en sécurité, dans son panier, sur son coussin etc.)

Pour respecter les **besoins comportementaux** du chien, vous devez veiller à ce que

- Le chien bénéficie d'un certain confort physique : il doit être à l'abri des intempéries et des températures trop froides ou trop chaudes ; il doit disposer d'un endroit pour dormir spécialement aménagé à cet effet (un panier, un coussin etc.) ; il doit être maintenu dans un bon état d'hygiène corporel.
- Le chien puisse exprimer un comportement naturel à son espèce : il ne doit pas être continuellement attaché, il doit bénéficier d'une période d'activité physique quotidienne (à adapter en fonction de la race) ainsi que des périodes de repos mais également de caresses et d'attention, il doit pouvoir bénéficier d'interactions sociales avec ses congénères, vous devez lui proposer régulièrement des périodes de jeu.

Pour satisfaire les **besoins médicaux** du chien, vous devez veiller à ce que

- Un rappel de vaccin soit administré chaque année à votre chien. Les vaccinations recommandées sont les suivantes : maladie de Carré, hépatite contagieuse, parvovirose ou gastro-entérite, leptospirose, toux du chenil, rage (obligatoire pour les chiens catégorisés) et piroplasmose (si le chien vit ou séjourne à la campagne).
- Le chien bénéficie d'un déparasitage interne (vermifuge) 4 fois/an et d'un déparasitage externe (antipuces et anti-tiques) au minimum 2 fois/an (à la fin de l'été et au début du printemps).

2. Les obligations relatives à l'identification du chien

Votre chien a fait l'objet d'une identification au Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques en France. Cette identification est obligatoire préalablement à toute cession de chien (article L. 212-10 Code rural et de la pêche maritime). Après obtention du certificat de cession de l'animal, vous obtiendrez de la part des services I-CAD le document d'identification de l'animal. Vous devez le conserver précieusement. Cette identification est très importante car elle permet de créer un lien officiel entre votre chien et vous.

3. Les implications financières et logistiques liées à la satisfaction des besoins physiologiques, comportementaux et médicaux du chien tout au long de sa vie

Adopter un chien engendre les **implications logistiques** suivantes :

- Avoir de la disponibilité pour l'accueil du chien dans votre foyer et son éducation.
- Faire garder votre chien en cas d'absence.
- Prévoir des sorties et balades quotidiennes.
- Prévoir des cours dans des clubs canins ou des séances avec éducateur si besoin.

Adopter un chien engendre les **implications financières** suivantes :

- Achats lors de l'arrivée du chien : laisse, collier, harnais, médaillon, panier, gamelles, attache ceinture de voiture, shampooing, brosse, pour un budget minimum de 100 €.
- Budget « croquettes et friandises » : en moyenne, à partir de 400 €/an (peut varier en fonction de la taille du chien et de la qualité des croquettes).
- Rappel de vaccin : en moyenne, 80€/an.
- Déparasitage interne et externe : en moyenne, 100€/an.
- Budget « garde » de l'animal : en moyenne, à partir de 15€/jour.
- Budget « éducation » (si besoin) : inscription dans un club canin, à partir de 150€/an et cours avec un éducateur, à partir de 50€/séance.
- Budget « toiletteur » (si besoin) : en moyenne, à partir de 30€/séance.

Date, lieu et signature de l'acquéreur du chien
précédée de la mention :

« Je reconnais avoir pris connaissance des
besoins du chien ci-dessus énoncés et
m'engage expressément à les respecter »

Date, lieu et signature de la personne qui
délivre le certificat

NOUVEAU REFUGE
SPA DES HAUTES-PYRENEES
12/14 route d'Oursbelille - 65420 Ibos
Téléphone : 06 87 97 87 83
contact@nouveaurefugespa.com